

voulu l'empoisonner. Musset proposa d'accorder à Gamain une pension de 1,200 livres, et la Convention adopta le décret par acclamation. Le rapport débutait ainsi : « Que ceux qui pensent que Louis ne faisait le mal qu'excité par ses entours, sachent que le crime résidait dans son âme : la pétition que je vais vous présenter en est une preuve... » Il exposait ensuite « que le citoyen Gamain avait exécuté pour le roi une armoire de fer à secrets dans un des murs du château des Tuileries, et que ce prince, afin d'ensevelir ce secret, l'avait empoisonné de sa propre main sous prétexte de lui offrir un rafraîchissement ». Mais plus tard Gamain, qui ne mourut qu'en 1800, dans les récits qu'il faisait lui-même de son aventure, accusait non plus le roi, mais la reine. « Il y a donc ici, écrit Louis Blanc à ce sujet, une contradiction qui, à elle seule, suffirait pour démentir le témoignage de Gamain. » Envoyé en mission en Seine-et-Oise (septembre 1793, pour veiller à la levée en masse, Musset sauva les jardins de Versailles des projets de destruction de son collègue Contarier. Après une mission dans la Seine-Inférieure et dans l'Eure avec Legendre et Lacroix, Musset se rallia à la politique thermidorienne, et fut envoyé dans le Puy-de-Dôme, huit mois après la chute de Robespierre. Il s'y montra incertain des mesures à prendre, déclamatoire, et assez indulgent : il consultait le peuple avant de mettre les prisonniers en liberté ; les habitants montraient du doigt « la femme du curé » (il avait épousé la fille d'un serrurier nommé Leclintre, et l'avait emmenée avec lui à Clermont-Ferrand) ; la Convention désapprouva l'arrêté par lequel il avait mis au compte des détenus, en proportion de leur fortune, les frais de réparations et d'entretien des prisons et les salaires des guichetiers, sous prétexte que « toute dépense doit être payée par celui qui y donne lieu ». Musset félicita la Convention de sa victoire sur les insurgés de prairial, lui fit part de l'acceptation de la Constitution de l'an III par la commune de Nantes, et fut maintenu (4 brumaire an IV) au Conseil des Anciens par ses collègues de la Convention. Il en sortit en 1797, remplit les fonctions d'administrateur de la loterie, puis celles de commissaire du Directoire à Turin, chargé de l'organisation des quatre départements formés par le Piémont. Il quitta cette ville au moment de la défaite des Français sur l'Adige et de l'approche de Souvarow (floréal an VII), devint préfet de la Creuse le 11 ventôse an VIII, et fut appelé par le choix du Sénat, le 6 germinal an X, à siéger au Corps législatif, où il représenta le département de la Vendée jusqu'en 1807. Il se retira alors de la politique et vint habiter Nantes. A la fin de 1815, il vendit ses propriétés du Magny (Seine-et-Oise) et partit de Paris, le 4 décembre 1815, pour Bruxelles. « avec sa femme et une femme de chambre », dit un rapport de police. La loi du 12 janvier 1816 contre les régicides le fit rester à Bruxelles : il avait signé, aux Cent-Jours, l'Acte additionnel. Il demanda à rentrer en France (5 août 1819), se disant très âgé et valétudinaire ; mais sa demande ne fut pas accueillie, et il mourut à l'étranger.

MUSSET (LOUIS-ALEXANDRE-MARIE DE), MARQUIS DE COGNERS, député au Corps législatif de 1810 à 1815, né à Cogners (Sarthe) le 14 novembre 1753, mort à Cogners le 17 novembre 1839, d'une ancienne famille du Vendômois, fils de « messire Louis-François de Musset, chevalier, seigneur de la Bonaventure, capitaine des grenadiers au régiment de Chartres,

chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, et de dame Suzanne-Angélique du Tillet », suivit la carrière militaire, entra (décembre 1769) comme sous-lieutenant au régiment d'Auvergne, fut nommé lieutenant en 1776, capitaine le 25 février 1778, et remplit, de 1788 à 1790, les fonctions de président de la commission de l'assemblée provinciale du Maine. En 1790, il devint procureur-syndic du district de Saint-Calais. Conseiller général de la Sarthe sous le régime consulaire, il fut élu, le 10 août 1810, par le Sénat conservateur, député de la Sarthe au Corps législatif ; il y siégea jusqu'en 1815, et se retira ensuite dans sa terre de Cogners. On a de lui de nombreux ouvrages, d'ailleurs sans grand mérite, parmi lesquels, un roman : *Correspondance d'un jeune militaire, ou Mémoires de Luzigny et d'Hortense de Saint-Just ; De la religion et du clergé catholique en France ; Souvenirs de la mission* (1827), satire en vers contre les Jésuites, etc. Le père du célèbre poète Alfred de Musset était son cousin germain.

MUTEAU (JULES-ETIENNE-FRANÇOIS), député de 1831 à 1848, né à Dijon (Côte-d'Or) le 23 février 1795, mort au château de Torpes (Doubs) le 3 mai 1869, fils de François Muteau, qui remplit à Dijon pendant la période révolutionnaire, la première République et l'Empire, de nombreuses fonctions électives et municipales, et neveu de Pierre Quantin, général de division, l'un des lieutenants de Hoche, et l'un des pacificateurs de la Vendée, fit sa carrière dans la magistrature. Il était étudiant en droit, lorsqu'en présence de la coalition contre la France, il s'engagea comme volontaire, et fit partie, pendant les Cent-Jours, de l'armée de la Loire, où il devint capitaine. Mais la Restauration ayant licencié cette armée, il dut reprendre le cours de ses études juridiques, puis se fit inscrire au barreau de Dijon, où, sous le patronage du célèbre professeur Proudhon, il fonda l'Athénée de jurisprudence, qui forma plusieurs juristes distingués. Nommé, en 1819, conseiller auditeur à la cour de Dijon, il devint conseiller titulaire à la même cour le 20 mai 1829. Après les journées de juillet 1830, il fit partie de l'administration provisoire du département de la Côte-d'Or, et fut élu député du 2^e collège de ce département (Dijon), le 21 juin 1834, par 182 voix sur 338 votants et 457 inscrits, contre 145 à M. Tournouër. Il prit place au centre gauche, et fut réélu, le 4 novembre 1837, par 224 voix sur 406 votants et 505 inscrits, contre 179 voix à M. Tournouër. Le 2 mars 1839, il échoua dans le même collège contre son ancien concurrent, M. Tournouër ; mais, ce dernier ayant été nommé conseiller d'Etat, M. Muteau fut réélu, le 26 octobre suivant, par 230 voix sur 428 votants, et siégea à la Chambre jusqu'à la révolution de février 1848, les électeurs lui ayant renouvelé son mandat, le 9 juillet 1842, par 338 voix sur 550 votants, et le 1^{er} août 1846, par 392 voix sur 479 votants. Pendant ces différentes législatures, M. Muteau continua de siéger à la gauche constitutionnelle. Il vota contre l'indemnité Pritchard et contre le ministère Guizot, fit créer le Conservatoire de musique de Dijon, succursale de celui de Paris, et fut l'un des principaux auteurs de l'unification du tarif postal et de la réduction à 0 fr. 20 du port des lettres. Le 24 mars 1848, M. Muteau fut élevé à la première présidence de la cour de Dijon, et prit sa retraite en 1864, comme premier président honoraire. Pendant les seize